COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 13.10.26

Membres présents :

Représentants de parents d'élèves :

CARTIER Jérémie (CE2-CM2)
DUBOIS Karen (CE1-CM1)
FLAGEUL Marion (GS-CP)
KERLAOUEZO Julie (TPS-PS-MS)
MARTEAU Marina (CE2-CM2)
REYDELLET Jérémie (CE1-CM1)
HARDOUIN Sarah (GS-CP)
LE COQUIL Alexandre (TPS-PS-MS)

Représentants de l'éducation Nationale
M. HELLIO Michel

Représentants des municipalités :
M. CHOLET, Maire de Fréhel
M. LOHIER , Maire de Plévenon
Mme Le CHATELLIER , conseillère municipale chargée de l'école et des associations de Fréhel
M. SERRANDOUR Cédric, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires de la Mairie de Fréhel.

Enseignantes :
Mme CORBIN Lucie
Mme GESTIN Isabelle
Mme LEOST Aurélie
Mme LEMARCHAND Corinne

Absents excusés : M. RAULT, Inspecteur de l'Education Nationale,

Ordre du jour :

1. Organisation pédagogique
2. Règlement intérieur
3. Programme de lutte contre le harcèlement : pHARe
4. Présentation du PPMS (**P**lan **P**articulier de **M**ise en **S**ûreté)
5. Remerciements pour les travaux et achats
6. Les projets pédagogiques
7. Questions diverses

Préambule : les rôles du conseil d'école : le conseil donne des avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toute question intéressant la vie de l'école.

1. Organisation pédagogique :

PS1/PS2/MS : 3+17+7 = 27
GS/CP : 9+7= 16
CE1-CM1 :13+11 = 24
CE2/CM2 : 9+10=19 (+1 inscription à la rentrée des vacances d'automne)

➔86+1

La répartition :

- La classe de PS-MS est prise en charge par Mme CORBIN
- La classe de GS/CP est prise en charge par Mme LEOST et Mme Billon (lejeudi).
- La classe de CE1-CM1 est prise en charge par Mme LEMARCHAND.
- La classe de CE2-CM2 est prise en charge par Mme GESTIN.

Ce modèle, pensé suite à notre évaluation d'école et présenté lors du dernier conseil d'école du mois de juin 2026, a pour objectif de **renforcerla coopération, l'entraide et la responsabilisation des élèves**. Les après-midi seront consacrés aux décloisonnements selon différents mode de regroupements. Ainsi les élèves vivent différents moments d'apprentissages avec différents camarades et modalités.

Mme CORBIN accueille les GS pendant la sieste des élèves de la classe maternelle. Ainsi, le groupe des GS bénéficient d'un temps privilégié en petit effectif pour favoriser les apprentissages fondamentaux.

Voici l'emploi du temps des après-midi pour les groupes CP – CE1 – CE2 – CM1 et CM2 :

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
13h45 14h30	CP-CE1 Atelier d'écriture	G1 Hist.Géo	G2 Sciences	CP-CE1 QLM	CE2-CM1 Résolution de Pb	CM1-CM2 Arts	CP-CE1 QLM	CM1-CM2 Résolution de Pb	CE2-CM1 Arts	CP-CE1 Atelier lecture/ écriture	G1 Hist.Géo	G2 Sciences
14h30 15h15	QLM	G2 Hist.Géo	G1 Sciences	GS-CP Arts	CE1-CE2 EPS	CM Anglais	GS-CP Projet/ anglais	CE1-CE2 EPS	CM Anglais	QLM	G2 Hist.Géo	G1 Sciences
15h30 16h15	Chorale			Projet/ anglais	CM EPS	CE1-CE2 Anglais	GS-CP EMC	CM EPS	CE1-CE2 Anglais	GS-CP EPS	EMC	

L'école de Fréhel accueille les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h30
Voici l'emploi du temps :

Fréhel	**9h00 12h15**	**12h15 13h45**	**13h45 16h30**
LUNDI	**Enseignement**	**Pause méridienne**	**Enseignement**
MARDI	**Enseignement**		**Enseignement**
MERCREDI			
JEUDI	**Enseignement**		**Enseignement**
VENDREDI	**Enseignement**		**Enseignement**

Par anticipation pour la rentrée 2027, nous devons valider la dérogation pour les rythmes scolaires :

- 4 jours : A l'unanimité pour la semaine de 4 jours.
- Temps de la pause méridienne :

Remarques quant aux horaires et notamment pour la gestion des services de cantine (évoqué au dernier conseil d'école du juin 2026). Afin de faciliter l'organisation des services et d'éviter le chevauchement des deux groupes d'élèves à la cantine, il est envisagé d'allonger la pause méridienne de 15 minutes. Cette éventuelle modification des horaires sera soumise à l'avis de l'ensemble des parents d'élèves, par le biais d'un questionnaire, afin de recueillir leurs observations avant toute décision.

Cette année scolaire, nous accueillons un employé de service civique depuis le 1er octobre : la volontaire participe à des actions et projets au service des élèves dans les domaines de la pédagogie et de la citoyenneté. Ses missions diverses : participer à l'accueil du matin ; aide à la préparation du matériel indispensable à la pédagogie de classe (photocopies, ateliers, collage de feuilles…) ; assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques ; accompagnement lors des sorties scolaires ; animations de cours pendant les récréations…

2. Règlement intérieur :

Le règlement ayant été fourni aux nouvelles familles en début d'annéepour information. Il ne nécessite pas une relecture point par point. Toutefois quelques rappels essentiels sont notéset un nouveau point est discuté.

Depuis la rentrée 2019, selon la loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 l'instruction est obligatoire à **l'âge de 3 ans** (présence obligatoire dès la rentrée de l'année des 3 ans) : point de vigilance quant à la question de la propreté.

Nous insistons à nouveau sur les points suivants : Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable, **en bonne santé** et montrer **la plus grande correction à l'égard des autres élèves et de tout personnel de l'établissement** (utiliser un vocabulaire approprié au vivre ensemble).

Concernant le contexte actuel, nous gardonsles modalités d'accueilde l'an passé : Les élèves, à partir de la GS sont accueillis dans la cour de l'école. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour conduire leur enfant dans la classe.**
La sortie des élèves se fait au portail de l'école, sous la responsabilité des enseignantes. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour venir chercher leur enfant dans la classe.**



Question du goûter : En adéquation avec les directives de lutte contre l'obésité, **le goûter n'est plus autorisé.** Toutefois si l'enfant n'a pas pris de petit déjeuner ou s'il arrive très tôt à la garderie… le fruit reste toléré.

Dans le cadre du plan Vigipirate, les horaires doivent impérativement être respectés. Vu la configuration de notre école, ouvrir aux retardataires occasionne un dérangement préjudiciable à tous.

Rappel aux parents de maternelle : veuillez fermer le portillon derrière vous en partant.

Nouveau point : **discipline générale** :

Selon l'article X – Mesure conservatoire d'éloignement temporaire (Décret n° 2023-782 du 16 août 2023) : En cas de comportement d'un élève persistant à compromettre gravement la sécurité ou la santé des autres élèves ou du personnel de l'école, la direction d'école, en lien avec les autorités départementales, peut prendre toute mesure pour faire cesser ces comportements, voire **suspendre à titre provisoire** l'accès d'un élève à l'école **pour une durée maximale de 5 jours**. En cas de faits graves, elle effectue un signalement via Faits établissement.
Cette mesure permet d'engager un dialogue avec la famille, de réunir l'équipe éducative et, si nécessaire, de saisir l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) pour envisager un changement d'établissement de l'élève concerné.

Vote du nouveau règlement : adopté à l'unanimité.

Le règlement revu sera consultable sur le site de l'école, restera valable jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2027-2028 et sera immédiatement applicable.

3. Lutte contre le harcèlement :

Le programme PHARE :

Plan de lutte contre le HARcèlementà l'Ecole.

Ce programme se concrétise sur le terrain par un protocole mis en place lorsqu'une situation se révèle : quand une situation préoccupante est repérée, rapportée/signalée (situation de bien-être malmenée), le protocole PHARE sera impulsé : des élèves seront ressources pour aider la situation en suivant la méthode de préoccupations partagée.



Il est à noter la différence entre intimidation/ harcèlement qui se définit par la nature et la fréquence.

Il faut repérer les signaux : c'est la répétition qui fait qu'on appelle Harcèlement.

Mise en place de la méthode de préoccupation partagée :

1 : équipe d'école (un enseignant) : entretien avec l'élève-cible (et parent si souhait) et recueillir ses propos : compléter la fiche 1er entretien: journalisation pour garder trace.

2 : Equipe d'école ou de circonscription : entretien avec les élèves ressources + présumés intimidateurs (l'intimidateur ne sera jamais désigné pour voir si on peut « inverser la vapeur », changement de comportement) : Entretiens individuels de 2-3 min. méthode non blâmante, mais contraignante : pas de sanction pour éviter les représailles auprès de l'enfant-cible : chercher l'alliance des élèves.

Dans les 15 jours qui suivent

3 : 2ème entretien avec l'élève-cible et parent (si souhait): bilan sur la situation : est-ce que ça a changé ? Amélioration ?

4 : 2ème entretien avec les élèves ressources et intimidateurs: bilan sur la situation : est-ce que ça a changé ?

Si la méthode ne suffit pas, on passe au niveau supérieur : harcèlement aggravé : fait établissement

TRAITEMENT ÉCOLE OU CIRCONSCRIPTION	TRAITEMENT ÉCOLE ET DÉPARTEMENTAL	TRAITEMENT CIRCONSCRIPTION
INCIDENTS PONCTUELS Situations relevant de la gestion climat de classe.	**INTIMIDATION - HARCÈLEMENT** Faits débutants ou d'une gravité faible.	**HARCÈLEMENT AGGRAVÉ** Faits d'une gravité plus importante.
	⚠ Entretien avec l'enfant cible par l'équipe BE / équipe BE école Évaluation de la situation par les équipes BEE	
Prise en charge par l'enseignant	**Prise en charge** Mise en place de la Méthode de Préoccupation Partagée ➡ Échange possible avec les parents de l'enfant cible ➡ Entretien avec les élèves identifiés comme « ressource » par l'élève cible pour qu'elle puisse avoir du soutien et avec les intimidateurs présumés – durée < 3 min Dans les 15 jours qui suivent: ➡ 2ème entretien avec l'enfant cible ➡ 2ème entretien avec les autres élèves – durée < 3 min	Faits établissement (IEN) Référent départemental Protocole National

Les classes des GS-CP, CE et CM vont être sensibilisées au harcèlement lors de la journée nationale « Non au harcèlement » du 5 Novembre.

4. Présentation du PPMS

Dans le cadre de la sécurité des enfants, nous allons procéder dans l'année à plusieurs types d'exercices :

- Les exercices d'évacuation-incendie traditionnels.
- Les exercices liés aux dangers venant de l'extérieur. Ces exercices s'intègrent dans un plan : le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Le PPMS est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas de :

- **Risque majeur** (comme une tempête, inondation, nuage toxique….). Tout ceci se traduit par un confinement des enfants dans un lieu sécurisé, au sein de l'école. Le confinement s'effectue dans la salle de sieste et la garderie.
- **D'attentat, d'intrusion** malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site : ces exercices se traduisent par un confinement et une protection des enfants.

Dans ce second cas, deux types de scénarii se présentent à nous :

1) Si le danger provenait de l'environnement proche de l'école : Les enfants sont alors confinés (**après perception de l'alarme sonore PPMS**) dans la pièce dédiée au confinement risque majeur : se cacher et faire le silence. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées, et les élèves sont tous confinés au même endroit.

2) Si l'intrusion était directement dans l'école, **l'alarme visuelle** est déclenchée via le boitier que chaque adulte possède (n'importe quel adulte peut déclencher cette alarme). **Le but de cette alerte est de se soustraire à la visibilité du danger**. Deux cas de figure se présentent après observation :
 - **La menace n'est pas directement visible**. Les enfants sont invités à se cacher et faire le silence dans la classe. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées. Ceci afin de ne pas s'exposer à la menace.
 - **La menace est visible** : l'adulte détermine si la fuite est possible.
 La mise en œuvre d'un exercice spécifique à ce scénario n'est pas envisagée. En situation réelle, l'adulte responsable adapterait sa conduite aux circonstances et à l'évolution de la situation, en privilégiant la mise en sécurité des élèves.

Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective. Il sera réajusté en fonction des exercices. (« Travailler le scénario fuite » ; pour le moment on privilégie « on se cache »).

En cas de coupure de courant, un système de relais est prévu pour le PPMS confinement ; la télécommande est autonome.
Nous rappelons que le signal émis via le boitier est conjointement envoyé aux services de sécurité et aux élus.

Les couleurs du boitier :

- Rouge : intrusion
- Jaune : incident interne
- Vert : Ouverture du portail

Un exercice sécurité – incendie a été réalisé le vendredi 25 septembre ainsi qu'un PPMS intrusion le 12 octobre 2026 (en présence des policiers municipaux et de l'adjoint aux affaires scolaires). Un PPMS risque majeur est programmé le 27novembre. D'autres exercices sécurité (incendie, PPMS en cas d'accident majeur et intrusions) sont programmés sur toute l'année.

5. Remerciements pour les travaux et achats :

Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux effectués :

- La cour de l'école : Les élèves peuvent maintenant profiter pleinement de notre belle cour. Nous remercions pour l'entretien des espaces verts conséquents et remarquons le manque de liaison entre eux : cheminement. Il serait souhaitable d'aménager des petits chemins en dalles japonaises pour éviter, par exemple, les piétinements et la boue.
- Huisseries changées (portes vitrées intérieures de la salle des maitresses et salle des maternelles et pose d'un film opacifiant). Questionnement au niveau sécurité, on ne voit pas la personne qui se présente devant la porte.
- Installation d'un nouveau vidéoprojecteur dans la classe des GS-CP
- Vidéoprojecteur de la classe des CE2-CM2 en maintenance : prêt d'un mobile en attendant : demande de nouvelles ?
- Changement des serrures pour une clé-passe unique : installation prévue pendant les prochaines vacances.
- Devis en cours pour la pose de film anti-UV (anti chaleur) sur les vitrages exposés plein sud.
- L'essai des talkies walkies a été concluant pour la communication entre l'enseignante et la responsable du temps de la sieste. Un achat est souhaitable.

L'équipe enseignante se réjouit des très bons rapports entretenus avec les membres de la municipalité qui répondent toujours favorablement, autant que faire se peut. Cette relation positive permet un réel travail en collaboration.

6. Les projets :

Tous les projets annoncés en lien avec l'éducation artistique et culturelle sont inscrits sur la plateforme ADAGE pour un suivi du parcours des élèves (visible sur les LSU).

- En partenariat avec le syndicat mixte : 2 séances « à la carte » pour chaque classe :

Il y a eu des erreurs dans l'envoi des mails pour le projet conte et nature. Nous n'avons donc pas pu nous positionner !

- Le 3 novembre, les élèves de la classe maternelle et GS-CP travailleront le matin sur le conte dans la vallée du moulin de la mer. Ce même jour et sur le même lieu, en après-midi, les CE-CM travailleront sur les moulins à travers le temps.
- Le 7 juin, les CE-CM iront à l'ilot saint Michel pour travailler sur la vie à marée basse.
- Le 11 juin, la classe maternelle se rendra à la plage du vieux bourg pour travailler à partir de l'album : l'enfant des sables
- Le 11 juin, la classe des GS-CP se rendra à la plage du vieux bourg pour travailler sur la laisse de mer

Le projet est financé par l'amicale Laïque : 428,00 (animation) + les transports (transport 1 : 276,00 + transport 2).

- Toute l'école va participer au Festival du théâtre pour Rire de Matignon : le 10 novembre: spectacle pour les primaires « les frères casquette » et le jeudi 12 novembre pour les maternelles « le petit Prince ».(transports financés par l'amicale Laïque103, 48 x2=206,96) .Nous contribuons à l'exposition ayant pour thème « les arts de la rue ».Les élèves verront le spectacle à 14h00 puis iront visiter l'exposition pour 15h00.

- Cinécole : l'école s'est inscrite au dispositif : 3 séances de cinéma par classe (Financement amicale Laïque : 2,80 X87 X3 séances = 730,80 + les transports)

- Le projet littérature en partenariat avec la bibliothèque de Fréhel : en cours de rédaction.

- Le projet-Chorale d'école se perpétue, avec un spectacle le 12 Février (salle des fêtes de Plévenon) : un conte musical : « ON DIT QUE ».
- Venue d'un intervenant du spectacle le 16 février pour les classes jusqu'au CP sur le thème «les 5 sens» (conté par Bruno MAREC), pour les CE-CM : les volcans (budget 450€, financé par l'Amicale laïque)
- Toutes les classes de l'école (pour 10 séances, à partir du 19 février) participeront à un projet Musique en collaboration avec l'intervenante de l'APMI (Atelier des pratiques musicales intercommunal : une Batucada d'école, avec une représentation prévue lors de la fête de l'école le dimanche 20 juin 2027.
- Spectacle des Trois chardons le 19 mars 2027 : conte théâtralisé (financé par l'amicale Laïque, 450,00).
- Piscine pour les GS-CP de Fréhel et CE1-CE2. Les séquences d'apprentissage se feront tous les mardis et jeudis : 10 séances du 11mai au 10juin 2027
 - Les mardis de 10h20 à 11h00. Le départ de l'école se fera à 9h45.
 - Les jeudis de 14h40 à 15h20. Le départ de l'école se fera à 14h00.

 Nous remercions les parents bénévoles ayant passé l'agrément !

- Les élèves de CM1-CM2 devraient participer au cross du collège d'Erquy (date à déterminer au prochain conseil école-Collège) pour amorcer la liaison CM2/6ème.
- Classe Voile pour les CM : printemps : 6 séances sur 3 jours (transports financés par Dinan Agglomération, 5 séances financées par la municipalité : et la 6ème séance par l'amicale).
- La fête de l'école aura lieu fin juin : certainement le dimanche 20juin.

8. questions diverses :

Un questionnement sur la gestion de la cantine a été remonté concernant les paniers repas de certains enfants.

La mairie rappelle que les situations médicales particulières des enfants concernés sont encadrées par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Elle précise notamment que le tarif facturé aux familles couvre uniquement le coût du repas et n'inclut pas la rémunération du personnel intervenant dans le cadre du service de restauration.

De plus, une commission des menus sera mise en place. Elle réunira des représentants de parents, les deux cuisiniers, la responsable de la restauration scolaire ainsi que les adjoints municipaux en charge de la jeunesse. Cette commission aura pour objectif d'échanger sur les menus élaborés par le responsable de la cuisine, en lien avec la diététicienne, et de recueillir les avis et propositions des différents participants.

Enfin, une semaine de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire sera organisée en partenariat avec Dinan Agglomération.

D'autre part, un point de vigilance a été soulevé concernant la clôture située du côté de la rue, en raison de sa proximité avec la voie publique. L'attention est notamment attirée sur la possibilité d'échanges entre les élèves et des personnes extérieures à l'école. Une vigilance particulière est donc recommandée à cet endroit lors des temps de récréation.

Remerciement :

Un remerciement est adressé à toutes les personnes ayant participé au conseil d'école qui s'achève à 20h29.

Rédaction et relecture : Mme LÉOST, Mme GESTIN Isabelle, Mme CORBIN Lucie, M. SERRANDOUR

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
LE BOURG
FRÉHEL
Tél. 02 96 41 51 04

Annexe :

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son École. L'école est perçue pour certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.
Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. pHARe est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

RAPPEL **CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE**

CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES pHARe1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, *Safer Internet Day*.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES pHARe1

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, *Safer Internet Day*.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6e à la 3e.

NON AU HARCÈLEMENT